



Assemblée générale

Distr. générale
26 juin 2024
Français
Original : anglais/arabe/espagnol

Soixante-dix-neuvième session
Point 98 cc) de la liste préliminaire*
Désarmement général et complet

Effets de l'utilisation d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On trouvera dans le présent rapport les vues d'États Membres sur les effets de l'utilisation d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri. Le Secrétaire général a reçu jusqu'ici six réponses de gouvernements.

* [A/79/50](#).



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Réponses reçues des gouvernements	3
Cuba	3
Guatemala	4
Mexique	4
Qatar	6
Serbie	7
Ukraine	8

I. Introduction

1. Au paragraphe 2 de sa résolution 77/49, l'Assemblée générale a invité les États Membres et les organisations internationales compétentes, en particulier ceux qui ne l'avaient pas encore fait, à communiquer au Secrétaire général leurs vues sur les effets de l'utilisation d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri, et a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-dix-neuvième session, un rapport actualisé sur la question.
2. Le 8 février, une note verbale a été adressée aux États Membres leur demandant de présenter leurs réponses le 31 mai 2024 au plus tard. Le Bureau des affaires de désarmement a également adressé une demande analogue à l'Agence internationale de l'énergie atomique, à l'Organisation mondiale de la Santé et au Programme des Nations Unies pour l'environnement. Le Secrétaire général a reçu jusqu'ici six réponses de gouvernements.
3. Toute contribution reçue après la date limite sera publiée sur le site Web du Bureau des affaires de désarmement dans la langue de l'original. Aucun additif ne sera publié.

II. Réponses reçues des gouvernements

Cuba

[Original : espagnol]
[7 mai 2024]

L'uranium appauvri utilisé dans le secteur militaire nuit gravement à la santé humaine et à l'environnement. Il est nécessaire de poursuivre les recherches afin d'évaluer les risques pour la santé et l'incidence à long terme sur l'environnement à l'aide de données provenant des pays affectés par les déchets radioactifs résultant de l'utilisation d'uranium appauvri en période de conflit armé.

Bien qu'il soit difficile de prédire ce qu'il adviendra des armes et des munitions contenant de l'uranium appauvri lorsqu'elles affecteront une zone donnée et porteront préjudice aux êtres vivants, aux sources d'eau et aux sols, il convient de discuter de la manière de faire face aux éventuels effets néfastes de l'utilisation d'uranium appauvri afin d'anticiper cette utilisation.

Cuba préconise d'établir des normes contraignantes pour limiter l'utilisation d'uranium appauvri dans le secteur militaire, en particulier lorsqu'il est utilisé à des fins offensives.

Conformément aux principes du droit international, y compris le droit international humanitaire, Cuba est favorable à l'interdiction de l'utilisation d'armes, de projectiles et de substances susceptibles de causer des souffrances inutiles.

Il est essentiel que les États Membres qui ont utilisé des armes et des munitions contenant de l'uranium appauvri fournissent aux autorités compétentes des pays touchés des informations détaillées sur les lieux où ces armes et munitions ont été utilisées et sur les quantités correspondantes, afin de faciliter l'évaluation, la gestion et la décontamination des zones contaminées.

Les recommandations de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) visant à atténuer les dangers potentiels et avérés de la contamination consécutive à l'utilisation d'uranium appauvri doivent être mises en œuvre par toutes les parties concernées.

Profondément préoccupée par les préjudices étendus, durables et sérieux que l'utilisation d'armes contenant de l'uranium appauvri cause à l'environnement, Cuba rappelle que cette utilisation est interdite par le droit international humanitaire, et qu'elle va à l'encontre de la volonté des États et de la communauté internationale de préserver l'environnement.

Nous réitérons l'importance de la résolution [77/49](#) de l'Assemblée générale, qui traite d'une question préoccupante et brûlante d'actualité pour l'humanité, et nous espérons que les autorités des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les organisations internationales compétentes pourront communiquer régulièrement au Secrétaire général leurs vues sur les effets de l'utilisation d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri, conformément à la demande formulée dans ladite résolution.

Guatemala

[Original : espagnol]
[30 mai 2024]

Les effets de l'uranium appauvri sur la santé et l'environnement ont été étudiés par un certain nombre d'experts, dont l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), qui a conclu que l'utilisation d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri avait un effet dangereux à la fois sur la santé et sur l'environnement. Il est toutefois nécessaire de poursuivre les recherches afin d'évaluer les risques associés à ce minerai.

Le Guatemala, pays à vocation pacifiste, est partie à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, laquelle condamne l'emploi d'armes frappant sans discrimination, et au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui oblige les pays à s'abstenir de toute activité utilisant des ressources nucléaires à des fins autres que pacifiques.

Mexique

[Original : espagnol]
[21 mai 2024]

Le Mexique présente le présent document conformément à la résolution [77/49](#) de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée « Effets de l'utilisation d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri ».

Le Mexique estime que l'utilisation d'uranium appauvri doit être limitée à des objectifs exclusivement pacifiques, tels que les travaux de recherche, les activités médicales, les activités industrielles et la production d'énergie électrique.

L'uranium appauvri est une substance toxique, car il conserve environ 60 % de la radioactivité de l'uranium naturel et émet des rayons alpha et gamma de haute énergie qui peuvent pénétrer les blindages lourds et les murs en béton épais.

Le Mexique est extrêmement préoccupé par l'utilisation d'uranium appauvri à des fins militaires. Les conséquences de l'exposition à l'uranium appauvri sont graves et se traduisent notamment par une perturbation de toutes les formes de vie dans les zones où cette matière a été utilisée, par la contamination des sols et des eaux souterraines, par des effets à long terme et par des conséquences humanitaires dans les zones contaminées à la suite de l'utilisation d'uranium appauvri en période de conflit.

Le régime de désarmement et de non-prolifération comprend des règles juridiquement contraignantes régissant les utilisations pacifiques des matières nucléaires, y compris l'uranium appauvri. Il est regrettable que le cadre juridique normatif international ne prévoit aucune norme juridique destinée à limiter l'utilisation d'uranium appauvri à des fins militaires et, en particulier, à réglementer et à limiter son utilisation à des fins de renforcement des systèmes d'armes, de projectiles, de bombes et de missiles.

Le Mexique partage la préoccupation de la communauté internationale, telle qu'exprimée par l'Assemblée générale, et est conscient des graves effets de l'utilisation d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri sur la santé des êtres humains et sur l'environnement.

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a reconnu que l'utilisation d'uranium appauvri à des fins militaires avait des effets significatifs sur l'environnement, provoquant une contamination des sols qui, à son tour, entraîne une contamination des cultures et des étendues d'eau, ce qui affecte la sécurité alimentaire. L'OMS a pris acte des conséquences significatives de cette utilisation sur la santé de la population civile exposée à l'uranium appauvri dans une zone touchée et a souligné les effets différenciés sur la santé des filles et des garçons.

Le Mexique n'est pas directement concerné par l'utilisation d'uranium appauvri. Les forces armées mexicaines ne produisent pas d'armes ou de munitions contenant de l'uranium appauvri et ne prévoient pas d'utiliser cette matière à l'avenir. Néanmoins, le pays est conscient du problème et partage son inquiétude avec les États concernés, dans lesquels des zones ont été contaminées à la suite de l'utilisation de telles armes en période de conflit.

En tant qu'État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Mexique reconnaît le droit inaliénable de tous les États de développer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Il réaffirme également que les États doivent s'abstenir de mener toute activité non pacifique qui serait contraire aux dispositions du Traité, et qu'ils ont l'obligation de faire preuve de transparence et de coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Au niveau national, la Commission nationale de sûreté nucléaire et des garanties du Mexique maintient sous contrôle réglementaire tout l'uranium appauvri importé trouvé au Mexique, qu'il s'agisse de conteneurs de matières radioactives ou de matières considérées comme des déchets nucléaires.

Conformément à l'accord pour l'application des garanties signé entre le Mexique et l'AIEA, la Commission nationale de sûreté nucléaire et des garanties comptabilise et contrôle l'uranium appauvri et envoie des rapports à l'AIEA, qui effectue des inspections de vérification physique, en plus de comptabiliser les matières signalées.

Très attaché à la sûreté et à la sécurité nucléaires, le Mexique a poursuivi ses efforts pour mettre en place un dispositif national efficace et durable dans ce domaine. Par conséquent, conformément à l'accord pour l'application des garanties signé entre le Mexique et l'AIEA, la Commission nationale de sûreté nucléaire et des garanties exerce un contrôle strict des matières radioactives.

En outre, en 2022, le Mexique a adressé à l'AIEA une lettre d'échange politique par laquelle il s'est engagé à mettre en œuvre les orientations complémentaires au Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactive, qui ont été adoptées par le Conseil des gouverneurs et la Conférence générale de l'AIEA.

Le Mexique reste pleinement déterminé à prévenir l'utilisation ou le détournement de matières radioactives à des fins non pacifiques. Il soutiendra toutes

les initiatives scientifiques visant à poursuivre l'analyse des effets de l'utilisation d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri sur la santé humaine et l'environnement. Le Mexique continuera également de plaider en faveur de l'adoption de règles concrètes, notamment juridiquement contraignantes, limitant l'utilisation d'uranium appauvri à des fins militaires, compte tenu des conséquences humanitaires d'une telle utilisation.

Qatar

[Original : arabe]
[9 avril 2024]

Les obus contenant de l'uranium appauvri appartiennent à une nouvelle génération d'armes qui ont été utilisées au cours de l'histoire récente. Lorsqu'un obus contenant de l'uranium appauvri atteint sa cible, une quantité importante de poussières radioactives est libérée et se propage le long de la colonne d'air chaud générée par la chaleur de l'explosion.

Les trois isotopes U-238, U-235 et U-234 sont présents dans l'uranium naturel dans des proportions respectives de 99,28 %, 0,71 % et 0,0058 %. L'uranium est enrichi par des procédés complexes afin d'augmenter le pourcentage d'U-235 de 0,71 % à plus de 90 %. Il est ensuite utilisé comme combustible pour les réacteurs nucléaires ou dans la fabrication de bombes à fission nucléaire. L'uranium appauvri est un sous-produit de ce processus. Il est appelé ainsi parce que son pourcentage d'U-235 diminue de 0,71 % à 0,2-0,3 %, tandis que son pourcentage d'U-238 augmente de 99,28 % à 99,7 %.

L'uranium appauvri est utilisé dans la production de missiles anti-blindés du fait d'un certain nombre de qualités, notamment sa densité élevée (19 000 kg/m³), qui lui permet de pénétrer les blindages, et son faible prix. Bien que l'uranium appauvri ne soit radioactif qu'à 60 % par rapport à l'uranium naturel, il est extrêmement dangereux pour les organismes vivants en ce qu'il émet des rayons alpha et gamma de haute énergie qui ont des effets nocifs sur la santé.

L'État du Qatar propose les mesures ci-après pour remédier aux effets de l'utilisation d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri :

1. Un cadre international (groupe intergouvernemental) devrait être mis en place pour examiner le contrôle et la réglementation de l'utilisation d'uranium appauvri en période de conflit armé.
2. Une action internationale coordonnée devrait être menée pour enquêter sur les effets environnementaux de l'utilisation d'obus contenant de l'uranium appauvri dans les théâtres d'opérations, afin de déterminer les niveaux de contamination et d'élaborer des recommandations appropriées pour protéger l'environnement et les êtres humains dans ces zones.
3. Nous recommandons de continuer d'effectuer une surveillance périodique complète des zones contaminées par l'uranium appauvri, étant donné que les matières radioactives restent actives pendant des milliers d'années. Les pays à l'origine de la contamination devraient être invités à fournir les dispositifs et équipements de pointe nécessaires au traitement des contaminants et à l'élimination de leurs effets, en coordination avec les organisations internationales compétentes.
4. Un fonds volontaire devrait être créé pour financer des études et des recherches scientifiques indépendantes sur les effets de la contamination par l'uranium appauvri et sur les méthodes de traitement et d'élimination de celui-ci. Les pays qui utilisent ces armes devraient être les premiers à contribuer.

Serbie

[Original : anglais]

[29 mai 2024]

En 1999, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a utilisé de l'uranium appauvri lors de ses attaques contre la République fédérale de Yougoslavie. Des projectiles de 30 mm, contenant 273 g d'uranium appauvri, ont visé 112 sites au Kosovo-Metohija et 7 sites dans le sud de la Serbie, dans les municipalités de Vranje, Bujanovac et Preševo, ainsi qu'au Monténégro, dans la péninsule de Luštica. Des institutions militaires et civiles compétentes ont surveillé le niveau de radioactivité pendant la guerre.

Après la guerre, des équipes mixtes ont été constituées, composées de membres de la branche militaire chimique, biologique, radiologique et nucléaire et d'experts de l'Institut des sciences nucléaires de Vinča, et chargées de déterminer le niveau de contamination radioactive du sol. La valeur de 200 becquerels/kg de teneur totale en uranium (naturel et appauvri en isotope U-235) a été retenue comme niveau de contamination autorisé à la surface du sol. En plus des matières radioactives, d'autres facteurs de risque, tels que les substances toxiques, le stress, les mauvaises conditions de vie (logements et abris collectifs ou inadéquats), l'alimentation et les maladies contagieuses, ont également été pris en considération.

Présences internationales au Kosovo-Metohija et uranium appauvri

L'exposition à l'uranium appauvri est devenue un problème pour les présences internationales dès leur arrivée et leur déploiement dans les zones contaminées. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a mené les recherches les plus approfondies et est parvenu à trois conclusions majeures dans son rapport, à savoir qu'il n'y avait pas de contamination généralisée, excepté dans un rayon de 10 à 15 m autour des zones d'impact direct ; que l'eau n'était pas contaminée ; et qu'il n'y avait pas de risque pour la santé, sauf pour les personnes qui s'étaient trouvées à proximité d'éléments de projectiles pendant une longue période.

Les contingents italiens et allemands ont été déployés dans les zones les plus ciblées. Le service médical des forces armées italiennes a présenté un rapport sur le nombre et la fréquence des tumeurs malignes qui ont affecté leurs membres ayant servi dans les Balkans (Bosnie et Kosovo). Une commission créée à cet effet a examiné 30 cas au cours de la période allant de 1995 à 2000, dont 21 concernaient des déploiements dans les Balkans. Elle a conclu à la nécessité d'un suivi systématique de la santé des contingents déployés avant et après leur déploiement (jusqu'à cinq ans). En date du mois d'avril 2001, le nombre de personnes affectées est passé de 21 à 28, dont 8 sont décédées. Toutes avaient servi en Bosnie. Il a été établi épidémiologiquement que, bien qu'élevé, ce nombre n'était pas statistiquement significatif par rapport au nombre total de membres des forces armées italiennes servant en Italie et qu'il était considérablement plus faible que prévu.

Fréquence des anomalies congénitales, des tumeurs malignes et des maladies endocriniennes chez les enfants nés après le bombardement de la République fédérale de Yougoslavie (à l'exclusion du Kosovo-Metohija)

Des travaux de recherche ont été menés sur un échantillon de 1 752 enfants nés entre 2000 et 2004. Le groupe témoin était composé de 1 204 enfants nés entre 1995 et 1999, soit avant les bombardements. L'incidence annuelle des anomalies congénitales héréditaires, établie selon l'évaluation de l'incidence adoptée au niveau international et sur la base des résultats du recensement de la population de 2002, représentait 1 % des maladies monogéniques, 2 % des affections polygéniques

multifactorielles et 0,6 % des chromosomopathies. La fréquence des anomalies congénitales a augmenté de manière significative après les bombardements, tandis que les données relatives aux maladies endocriniennes et aux tumeurs malignes n'ont pas pu être étayées par des éléments de preuves statistiques. En 2002, les troubles hématologiques congénitaux ont augmenté ; les malformations septales ventriculaires représentaient 14,28 % des cas, tandis que les maladies cardiaques congénitales concernaient 0,8 % des nouveaux-nés. Les anomalies chromosomiques représentaient 5,54 % des anomalies congénitales en 2003 et 4,46 % en 2004.

Surveillance de l'état de santé des membres des forces armées de la République fédérale de Yougoslavie engagés lors des bombardements au Kosovo-Metohija

Après le conflit, un programme a été mis en place pour surveiller la santé des membres des forces armées de la République fédérale de Yougoslavie ayant séjourné dans des zones potentiellement contaminées. Trois catégories de risque ont été établies (I, II et III) et les personnes présentant un risque élevé d'exposition sont celles qui s'étaient trouvées à proximité immédiate d'installations ou de moyens touchés par des projectiles contenant de l'uranium appauvri ; qui avaient participé aux opérations de sauvetage et de traitement des blessés ou à la décontamination des moyens ; qui avaient été blessées par des projectiles contenant de l'uranium appauvri et présentaient des blessures ou vivaient avec des fragments contaminés dans leur corps ; qui avaient travaillé ou séjourné dans des terrains contaminés (possibilité de remise en suspension).

Le programme a duré cinq ans et plus de 1 500 membres des forces armées de la République fédérale de Yougoslavie ont été examinés dans le cadre du même protocole. Trois problèmes fondamentaux ont été rencontrés, à savoir un nombre d'examineurs relativement faible par rapport au nombre de personnes exposées ; la réorganisation de nombreuses unités et la démobilisation de la réserve ; la courte période de surveillance compte tenu de la période de latence.

Des pistes d'action plutôt que des conclusions

- Mettre en place un programme national de suivi des conditions sanitaires et de l'incidence de l'utilisation de munitions contenant de l'uranium appauvri sur la santé des soldats et des policiers qui se trouvaient dans les zones touchées pendant et après les bombardements.
- Formuler un programme de recherche à long terme et un plan d'études internationales multidisciplinaires.
- Poursuivre le suivi médical des membres des forces armées de Serbie sur le terrain contaminé et veiller à ce que les personnes susceptibles de tomber malades reçoivent un traitement prioritaire et adéquat.
- Évaluer le risque d'effets tardifs des rayonnements (maladies malignes et troubles génétiques) pour la population.
- Surveiller les anomalies congénitales héréditaires conformément aux recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé.

Ukraine

[Original : anglais]
[31 mai 2024]

L'Ukraine appelle les États Membres à considérer la propagande régulièrement diffusée par la Fédération de Russie sur les prétendues incidences radiologiques et

environnementales néfastes de l'utilisation d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri comme un élément d'information courant et une opération de déstabilisation psychologique menée par le pays agresseur à l'égard de l'Ukraine et de ses alliés.
